

<p style="text-align: center;"><b>SECTION SPORTIVE FOOTBALL</b> <b>5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> à vocation régionale</b> Collège Romain Rolland – 36130 DEOLS</p>
--

L'entrée en "SECTION SPORTIVE FOOTBALL" à vocation régionale au collège Romain Rolland à DEOLS est réservée à des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> qui souhaitent poursuivre normalement leurs études et profiter simultanément d'un entraînement de haut niveau dans ce sport.

### **I - LES ETUDES**

Les élèves suivent la même scolarité que leurs camarades de niveau équivalent, dans des classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ; ils sont inscrits en langues vivantes : Anglais, Espagnol, Allemand.

Pour tenir compte des exigences particulières à leur pratique sportive, l'emploi du temps est aménagé de façon à permettre la meilleure harmonie possible entre celle-ci et leurs études.

Cependant, il est évident que, pour entrer dans cette classe, les élèves doivent présenter des qualités de sérieux et de rapidité de travail leur permettant de mener de front, avec toutes chances de succès, deux carrières : scolaire et sportive.

### **II - LE SPORT**

Les élèves bénéficient, sous la direction du responsable chargé de la section, d'un entraînement spécifique "football" de six heures par semaine (4 créneaux de 1h30 pour les 4/3<sup>ème</sup>, seulement 3 créneaux de 1h30 pour les 5<sup>ème</sup>) de 16h15 à 17h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### **III - LA VIE SCOLAIRE**

Comme leurs camarades, les élèves de la section peuvent se consacrer aux activités périscolaires de leur choix : foyer socio-éducatif, visites, conférences, sorties éducatives, association sportive, etc...

Il sera demandé à chaque élève recruté dans la section, de prendre une licence UNSS pour participer aux compétitions.

Il est important qu'ils s'intègrent à la communauté existante, en tenant compte évidemment des conditions particulières d'entraînement.

**INTERNAT** : Des places en nombre limité d'internat (**uniquement pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**) au lycée Jean Giraudoux à Châteauroux sont réservées aux élèves de la section dont l'éloignement du domicile ne permet pas le retour tous les soirs.

#### **IV - L'INSCRIPTION**

Le dossier de candidature aux tests sportifs est à demander au :

Secrétariat du collège Romain Rolland  
16 avenue Paul Langevin  
36130 DEOLS  
Tél. : 02.54.34.08.09  
Fax. : 02.54.22.31.88

**Il devra parvenir au secrétariat du collège, complet,  
pour le lundi 9 mai 2022 au plus tard.**

Un choix sera ensuite effectué parmi les candidats : tout d'abord par les tests sportifs. L'admission définitive étant subordonnée d'une part à leur orientation par le conseil de classe de leur établissement et d'autre part à la décision de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) quant à la dérogation de secteur scolaire, il est conseillé à tous les candidats de prévoir une autre orientation en cas de refus, l'effectif de la section ne permettant de satisfaire qu'une partie des candidatures.

Les élèves de l'enseignement privé devront en outre se présenter à l'examen d'admission dans l'enseignement public sauf si leur établissement privé est homologué. Cette décision sera prise par la DSDEN de l'Indre.

#### **V - DATES CONCOURS**

Journée des tests sportifs : **mercredi 18 mai 2022**

#### **VI - EXAMENS MEDICAUX**

Les candidats retenus par la commission de recrutement ne seront définitivement autorisés à entrer à la section sportive que lorsqu'ils auront satisfaits à tous les examens médicaux demandés.

#### **VII - L'ADMISSION**

Il faut :

- 1° - être autorisé à s'inscrire au niveau concerné par les instances d'orientation ou le conseil de classe de l'établissement d'origine,
- 2° - avoir satisfait aux tests sportifs prévus par la commission technique d'admission
- 3° - avoir été choisi par la commission d'admission en fonction d'un profil scolaire convenable,
- 4° - être reconnu apte par un médecin (électrocardiogramme de repos sans anomalie, certificat médical et bilan dentaire).
- 5° - avoir complété et signé la demande d'assouplissement de la carte scolaire. Ce formulaire ne sera utilisé qu'en cas d'admission et il sera soumis, alors, à l'accord final de l'Inspecteur d'Académie.

**Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au Responsable Technique de la section sportive [Monsieur Philippe Larigauderie 06 82 69 71 89](#) et au secrétariat du collège.**